La Fabrique de la Loi

Les députés font-ils la loi ?

16 décembre 2014

(cc) BY-SA

Regards Citoyens ?

- Une équipe de bénévoles férus de numérique
- Qui se passionnent pour l'activité parlementaire en 2009
- Mettent leurs compétences techniques au service de cette passion

NosDéputés.fr & NosSénateurs.fr

- Mettent en valeur l'activité des parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat

- Exploitent un maximum de données publiques publiées au JO ou sur les sites officiels

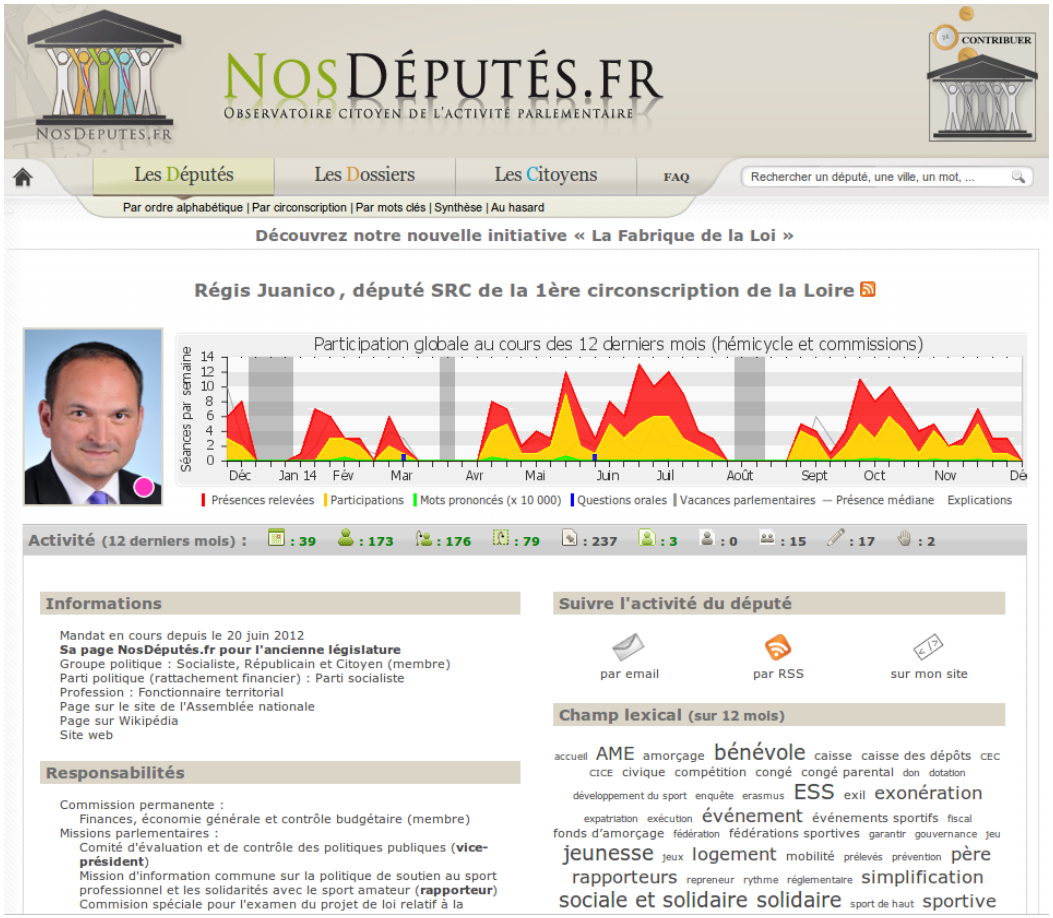

Des liens vers les documents

Jean-Jacques Urvoas, rapporteur

Défavorable.

Laisser un commentaire

Denis Baupin, président

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Laisser un commentaire

Alain Vidalies, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement

Défavorable.

Laisser un commentaire

Julien Aubert

C'est un peu court, comme réponse !

Laisser un commentaire

Les amendements identiques nos 69 , 70 et 230 ne sont pas adoptés.

Denis Baupin, président

La parole est à M. Damien Abad, pour soutenir l'amendement n° 285 .

Laisser un commentaire

Amendement N° 230 (Rejeté)

Transparence de la vie publique

Discuté en séance le 19 juin 2013

Déposé le 17 juin 2013 par : M. Abad, M. Reiss, M. Fasquelle, M. Gosselin, M. Decool, Mme de La Raudière, M. Darmanin, M. Lazaro.

Pouvoirs publics : transparence de la vie publique (2)

ART. 10

Après alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3° ter Les fonctionnaires de catégorie A et les directeurs des administrations publiques ; ».

Exposé sommaire :

La déclaration d'intérêts doit également toucher les plus hauts représentants de l'État, comme les représentants de l'administration qui en ont la direction.

Ils doivent également faire preuve de transparence.

Simplifions la loi 2.0
Intégration des éléments législatifs

Simplifions la loi 2.0 : LOPPSI
(Sécurité intérieure : loi d'orientation et de programmation pour la performance)
Article 2 (Chapitre 2 : Lutte contre la cybercriminalité)

Article précédent | Article suivant

L'**article 2** crée l'incrimination d'utilisation frauduleuse de données à caractère personnel de tiers sur un réseau de télécommunication.

Le nouvel article 222-16-1 du code pénal réprime l'utilisation malveillante, dans le cadre des communications électroniques, de l'identité d'autrui ou de toute autre donnée personnelle, en vue de troubler sa tranquillité ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération. Il sanctionne ces comportements, sur le modèle des appels téléphoniques malveillants, d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Commenter

1. Le code pénal est ainsi modifié :

2. 1° Les articles 222-16-1 et 222-16-2 deviennent respectivement les articles 222-16-2 et 222-16-3 ;

3. 2° L'article 222-16-1 est ainsi rétabli :

4. « *Art. 222-16-1.* - Le fait de faire usage, de manière réitérée, sur un réseau de communications électroniques, de l'identité d'un tiers ou de données qui lui sont personnelles, en vue de troubler la tranquillité de cette personne ou d'autrui, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.
   9 amendements déposés sur cet alinéa : n° 142 n° 18 n° 19 n° 241 **adopté** n° 242 **adopté** n° 33 n° 34 n° 35 n° 4

5. « Est puni de la même peine le fait de faire usage, sur un réseau de communications électroniques, de l'identité d'un tiers ou de données qui lui sont personnelles, en vue de porter atteinte à son honneur ou à sa considération. »
   4 amendements déposés sur cet alinéa : n° 20 n° 36 n° 37 n° 5

Tous les amendements déposés sur cet article : n° 142 n° 18 n° 19 n° 20 n° 241 **adopté** n° 242 **adopté** n° 255 n° 32 n° 33 n° 34 n° 35 n° 36 n° 37 n° 38 n° 4 n° 5 n° 73

Amendement proposant un article additionel après l'article 2 : n° 39

20 commentaires :

La Fabrique de la Loi
Un partenariat recherche – association

- Regards Citoyens
- SciencesPo médialab
  Paul Girard
- SciencesPo CEE
  Olivier Rozenberg
- Density Design (Milan)
- Région Île-de-France (PICRI)

Métaphore de Lawrence Lessig

« Code is Law »

« Law is Code » ?

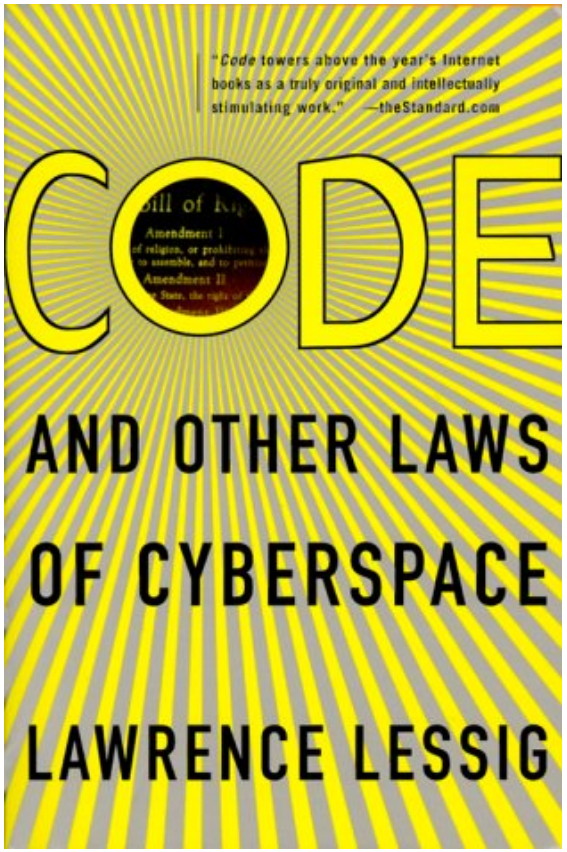

Développeur et Législateur

- Des points communs :
  - Décrire des interactions humaines
  - À travers un formalisme (droit / programmation)
  - Des productions en permanente évolution

- Des besoins communs :
  - Documentation pour comprendre, interpréter, …
  - Retracer l'évolution dans le temps
  - Retrouver qui est à l'origine de quoi

Suivre le cheminement législatif

TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte adopté par le Sénat	Texte adopté par la Commission
—	—	—
	Proposition de loi relative à la solidarité *des communes* dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement *des particuliers*	**Proposition de loi relative à la solidarité dans *les domaines* de l'alimentation en eau et de l'assainissement** **(amendement CL11)**
	Article unique	Article *1er*
	Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :	I. – Le …
	1° Après l'article L. 2224-12-3, il est inséré un article L. 2224-12-3-1 ainsi rédigé :	1° *(Alinéa sans modification)*
Code de l'action sociale et des familles *Art. L. 115-3. – Cf. annexe.*	« *Art. L. 2224-12-3-1.* – Pour contribuer au financement des aides attribuées en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles pour permettre à toute personne ou famille, résidant en immeuble individuel ou en immeuble collectif d'habitation et éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence, de	« *Art. L. 2224-12-3-1.* – Les *gestionnaires* des services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement *afin de financer les* aides *financières relatives au paiement des fournitures* d'eau *ou des charges collectives afférentes mentionnées* à l'article 6 … **(amendement CL3)**

LaFabriqueDeLaLoi.fr

290 procédures parlementaires décortiquées

Une vision chronologique des textes

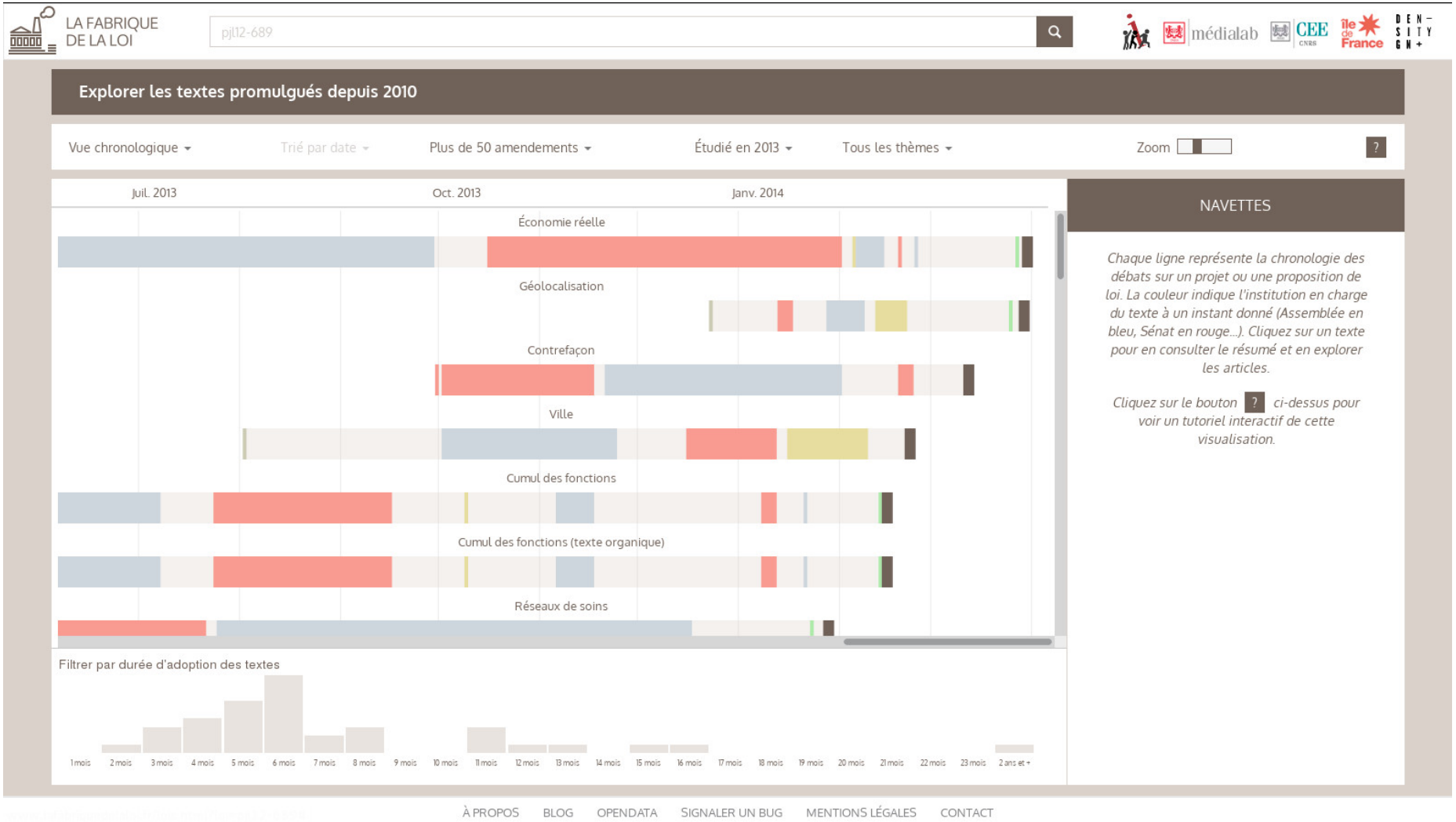

Une vision comparative des navettes

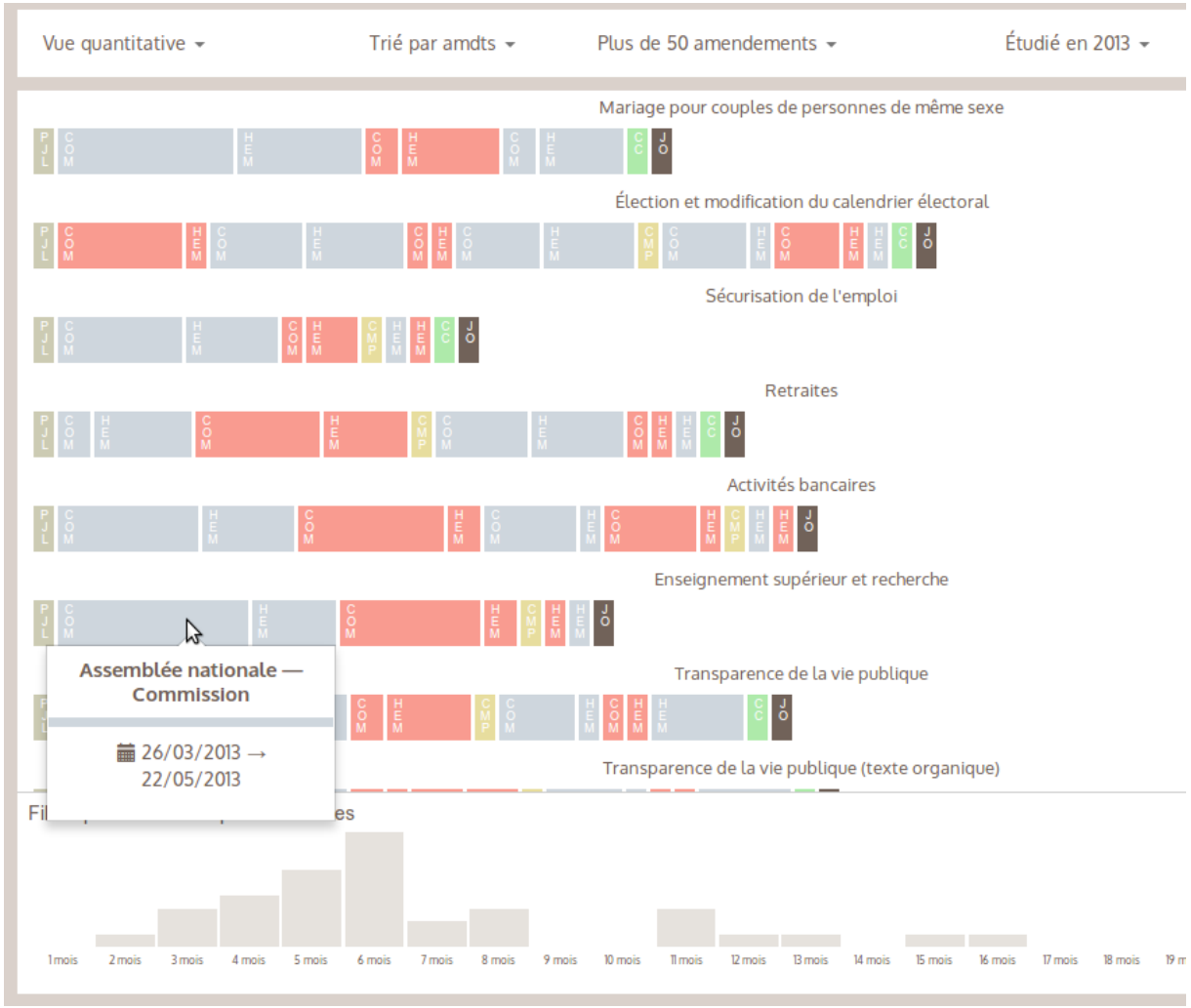

Une vision détaillée des articles

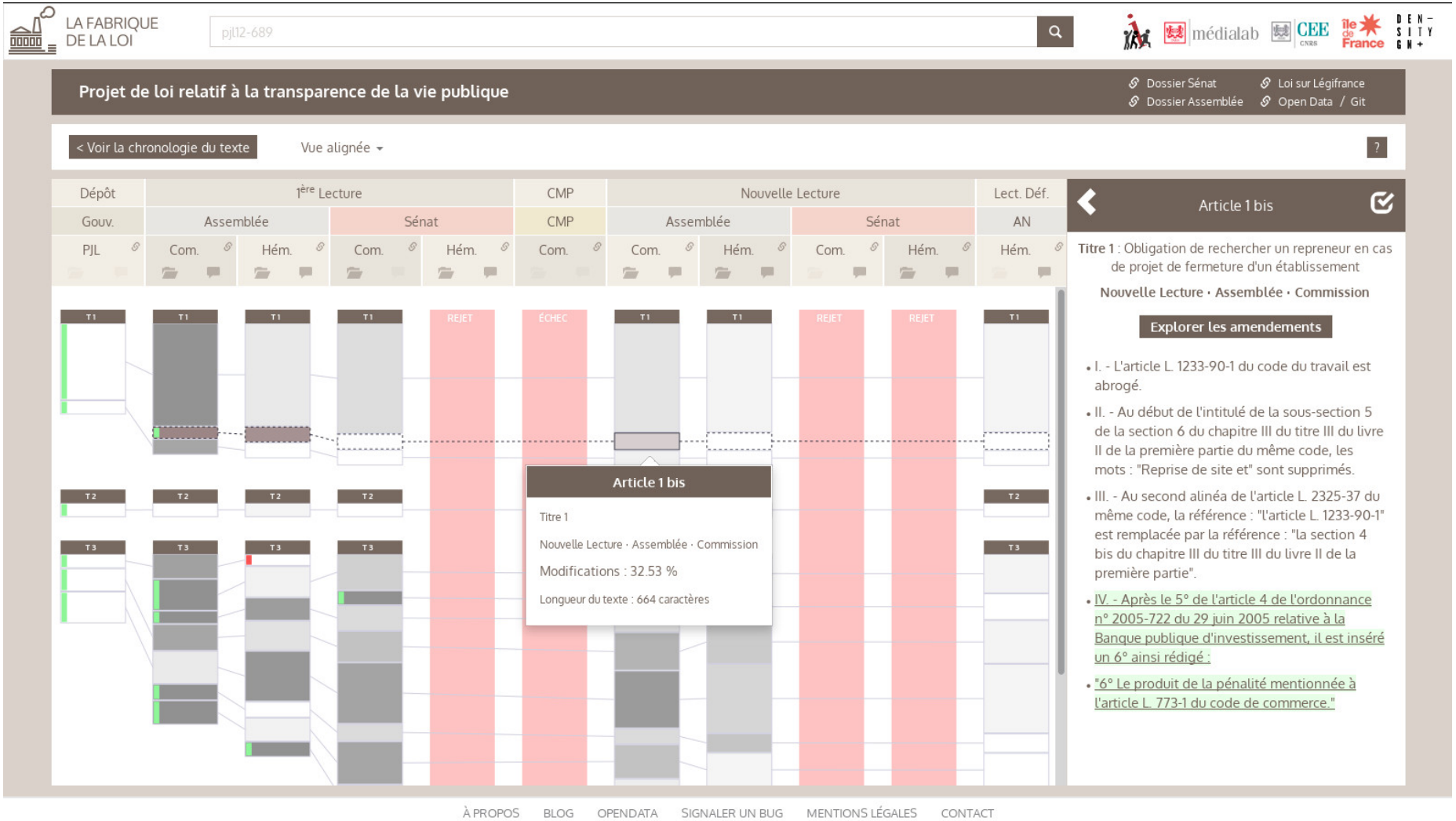

Les amendements et leurs sorts

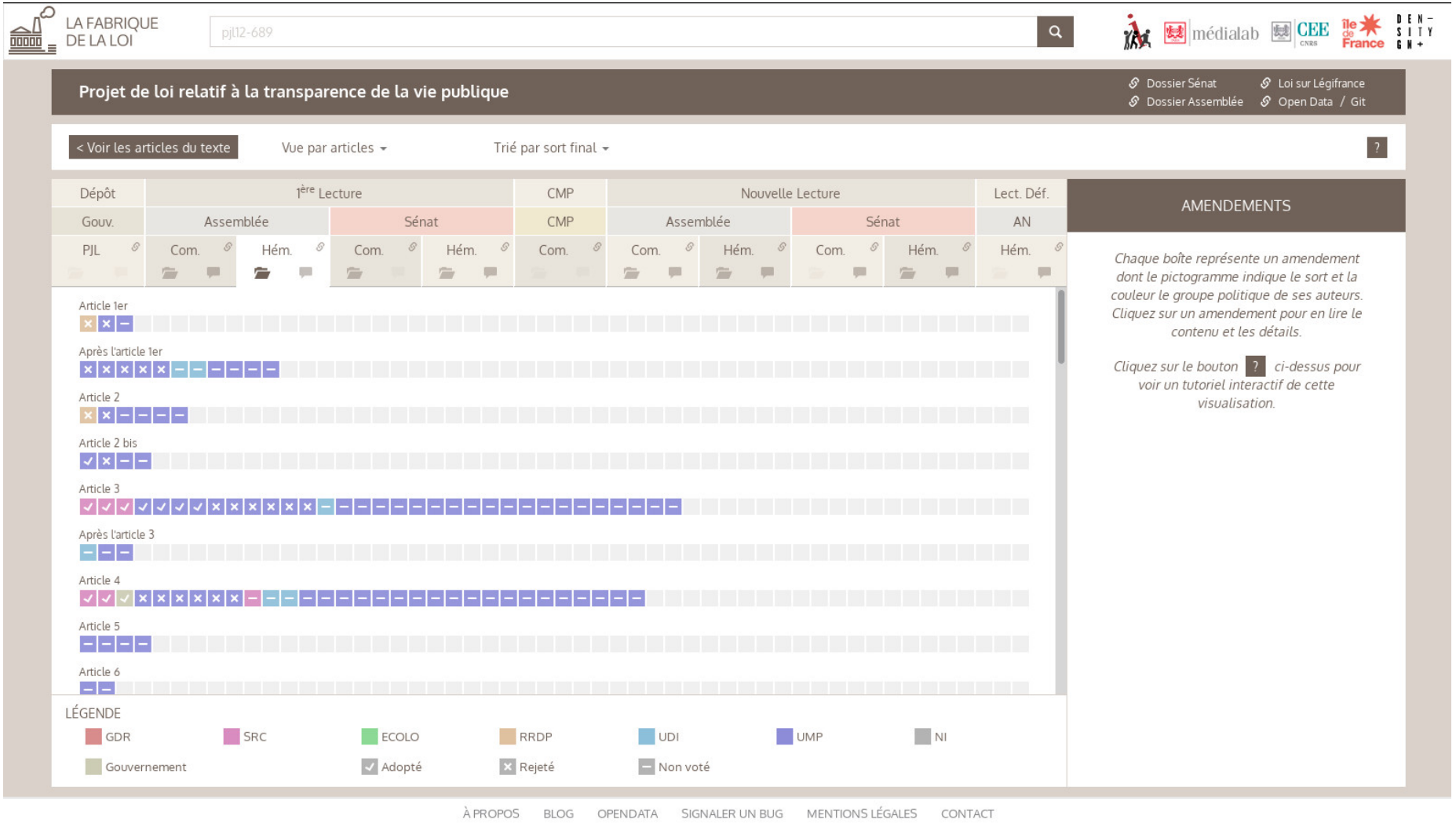

Et les débats ?

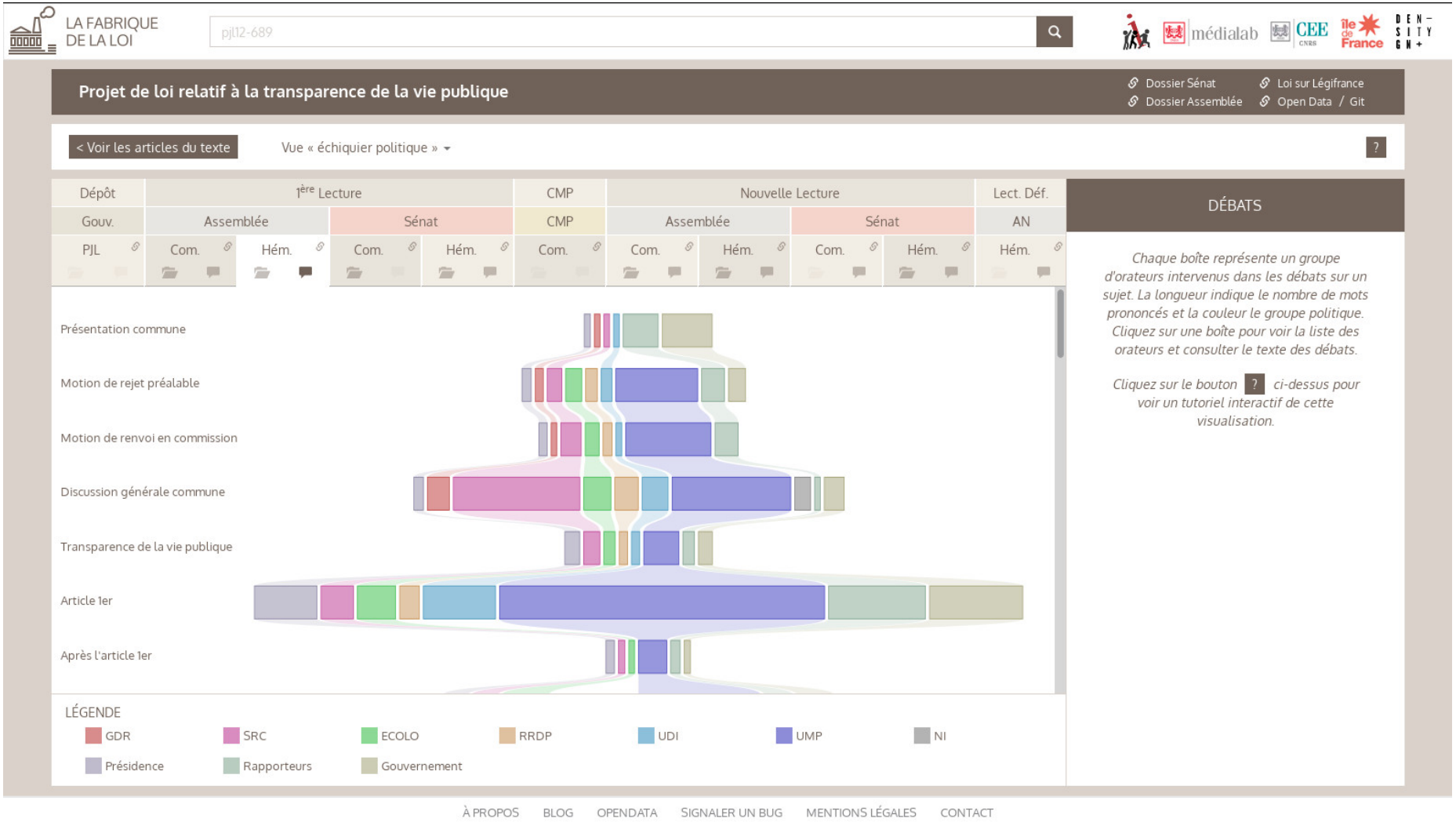

De premières analyses chiffrées

- 74 % des textes amendés étudiés ont vu leur texte modifié d'au moins 50 %
- 61 % ont vu leur longueur augmentée d'au moins 50 %

Calendrier législatif
Volume des textes présentés en urgence

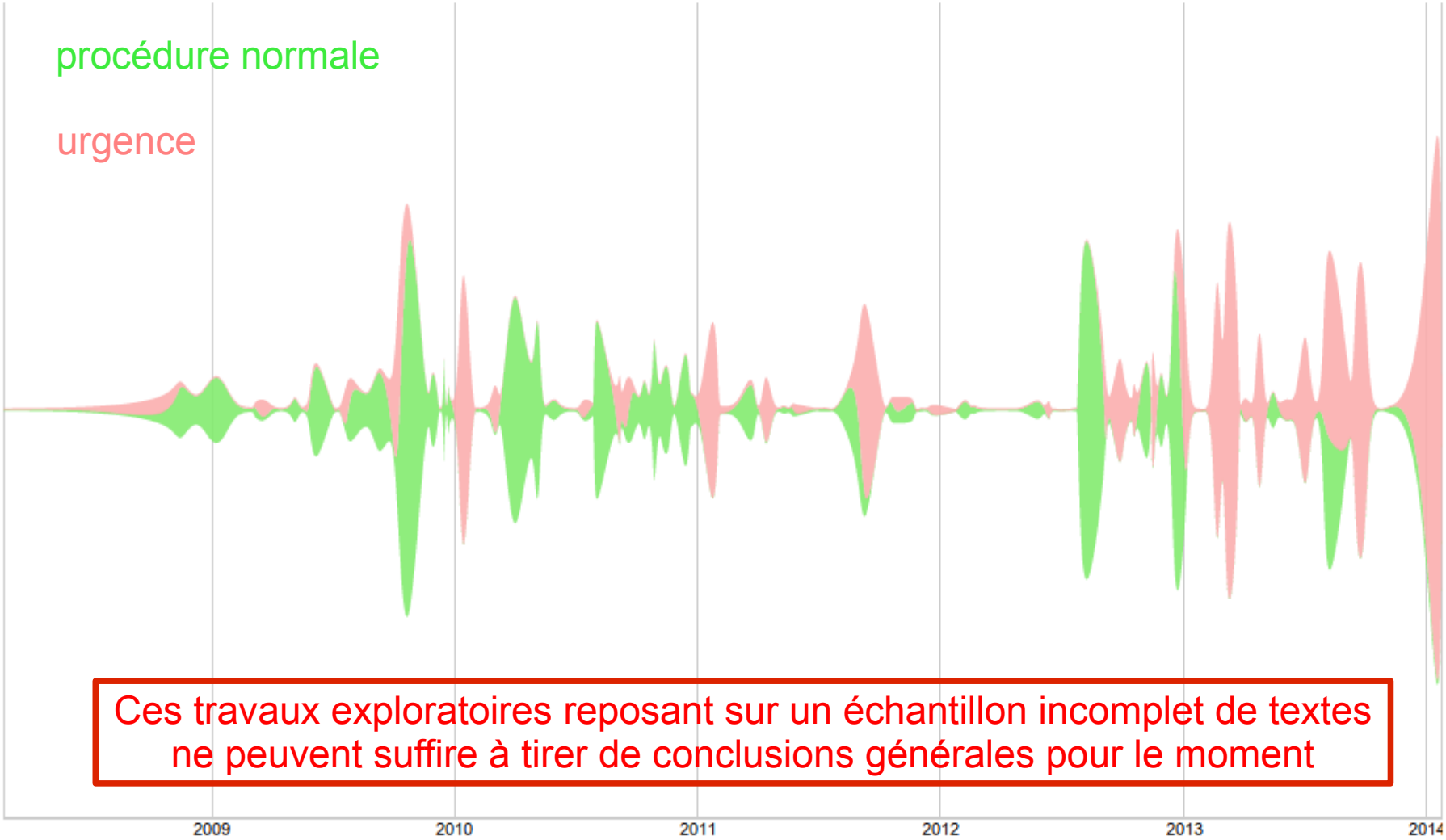

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Des navettes à la CMP
Qui a le dernier mot ?

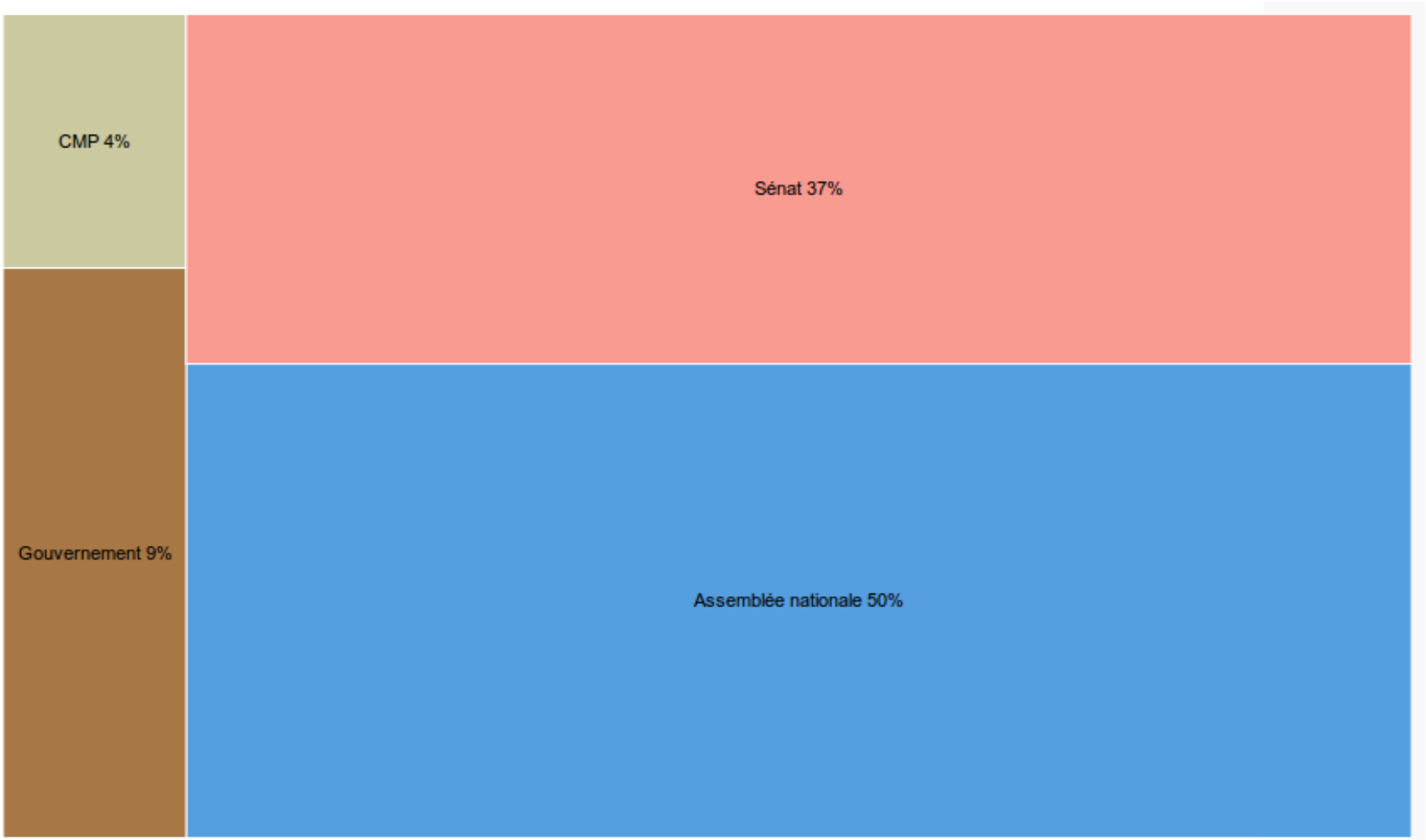

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Projets et propositions de lois
Procédures et décisions du CC

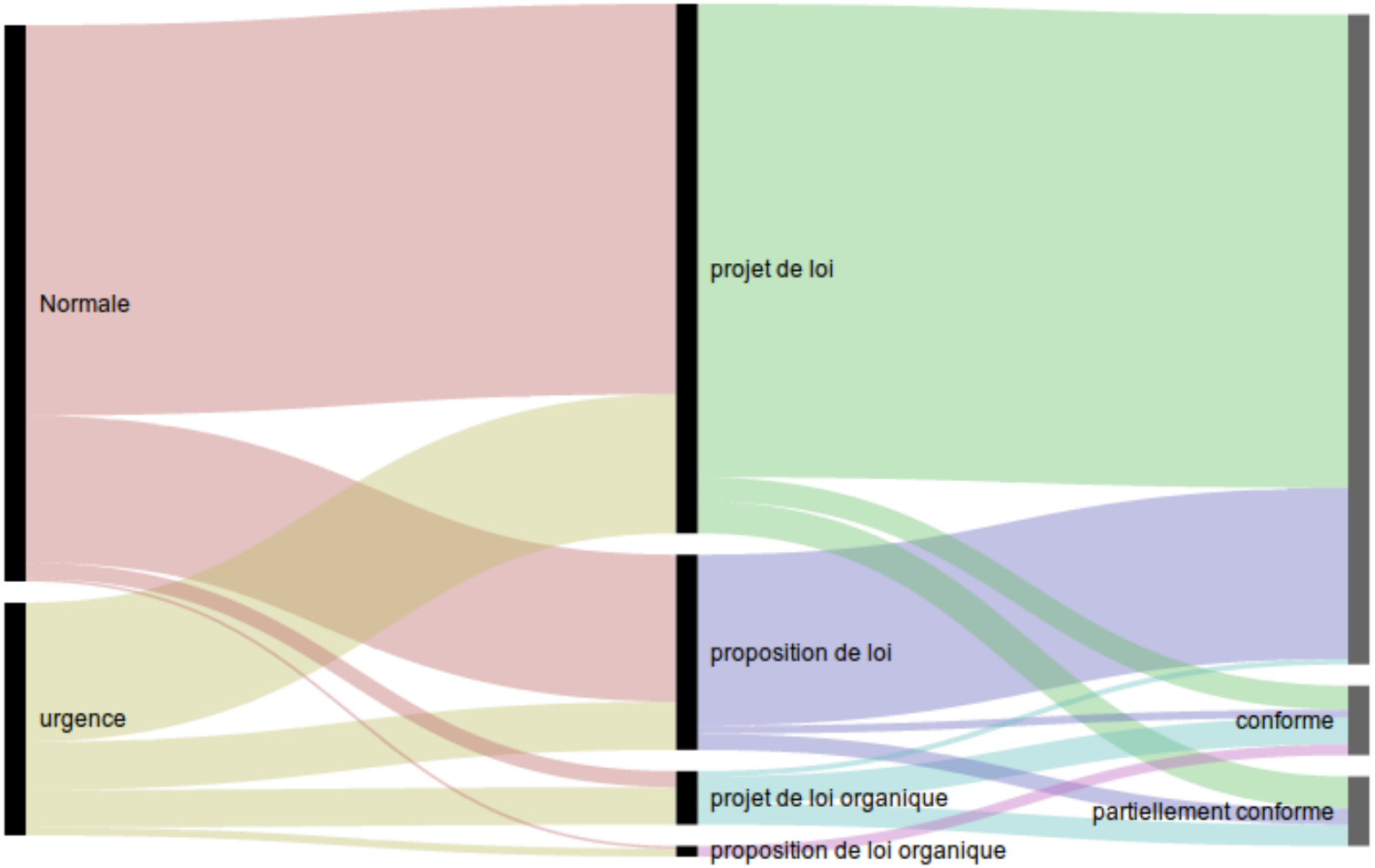

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Projets et propositions de lois
Deux destins parlementaires différents

	PJL	PPL
Modification du texte	25,2 %	69,1 %
Inflation du texte	+ 58,7 %	+ 141 %
Amendements venant des parlementaires	97 %	94 %

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Inflation législative
Évolution de la taille des textes

Taille initiale

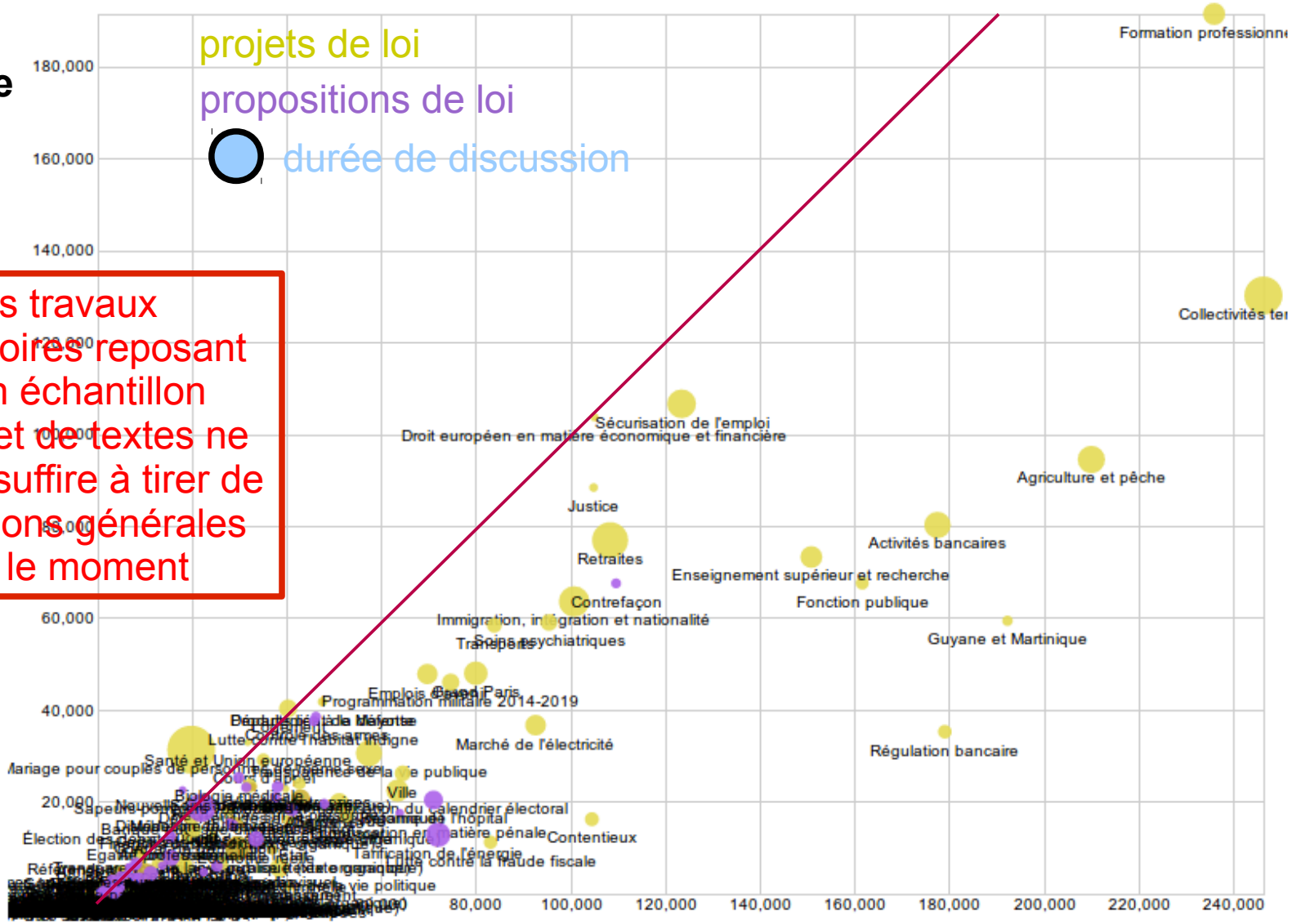

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Taille finale

Amendements
Adoption et discussions

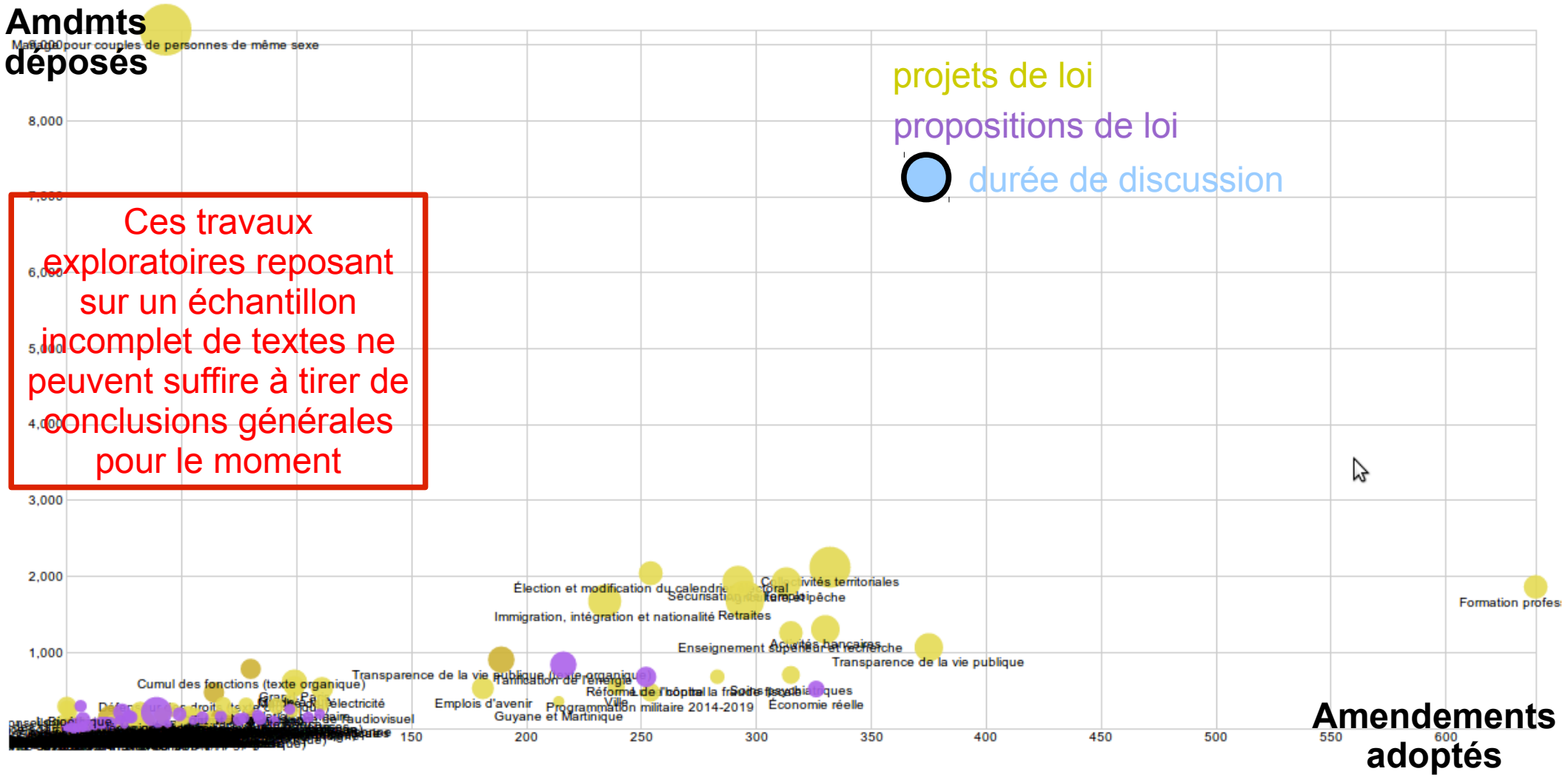

Efficacité des discussions

Durée des débats et amendements adoptés

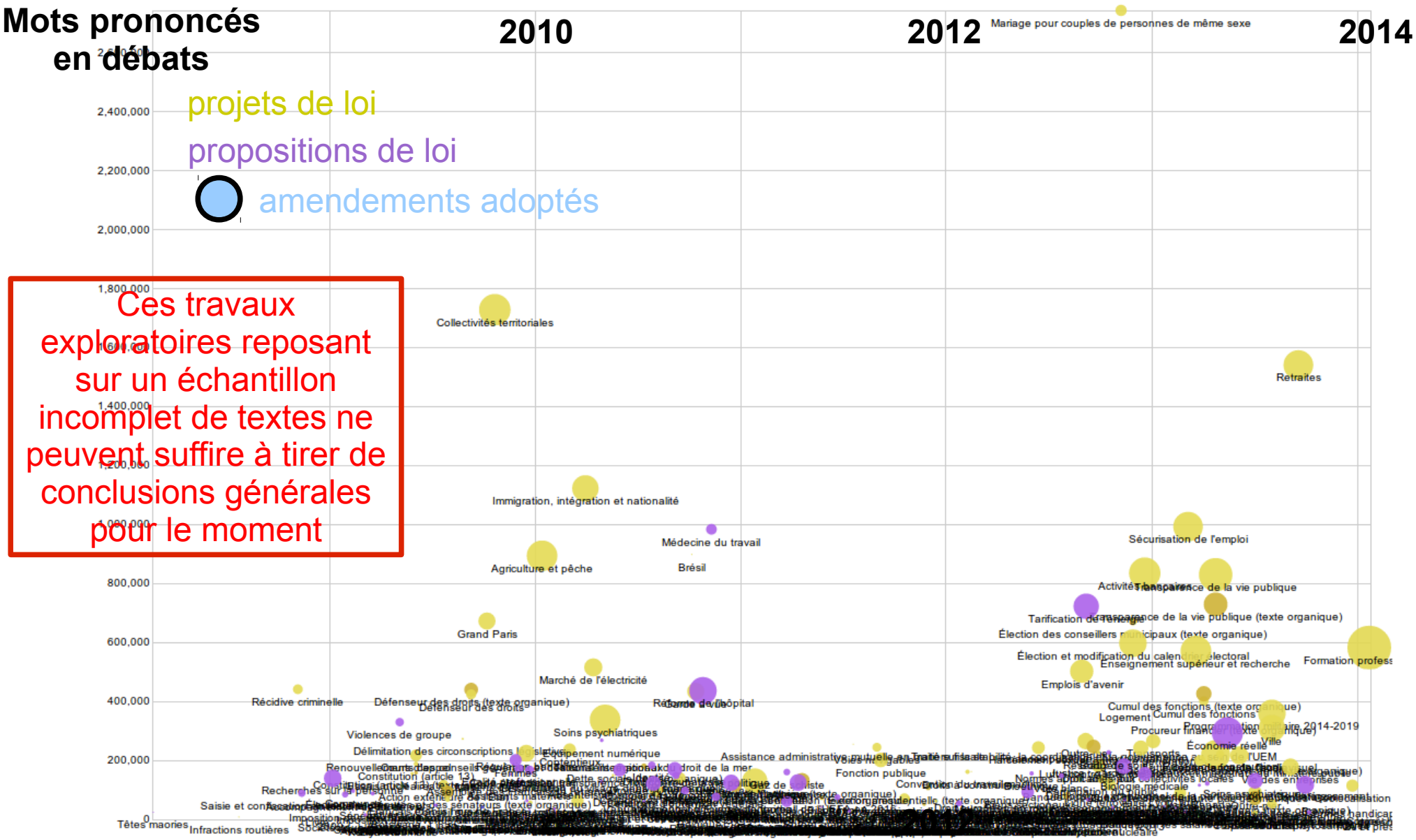

Ces travaux exploratoires reposant sur un échantillon incomplet de textes ne peuvent suffire à tirer de conclusions générales pour le moment

Modification des textes

Taux de modifications et volume des textes

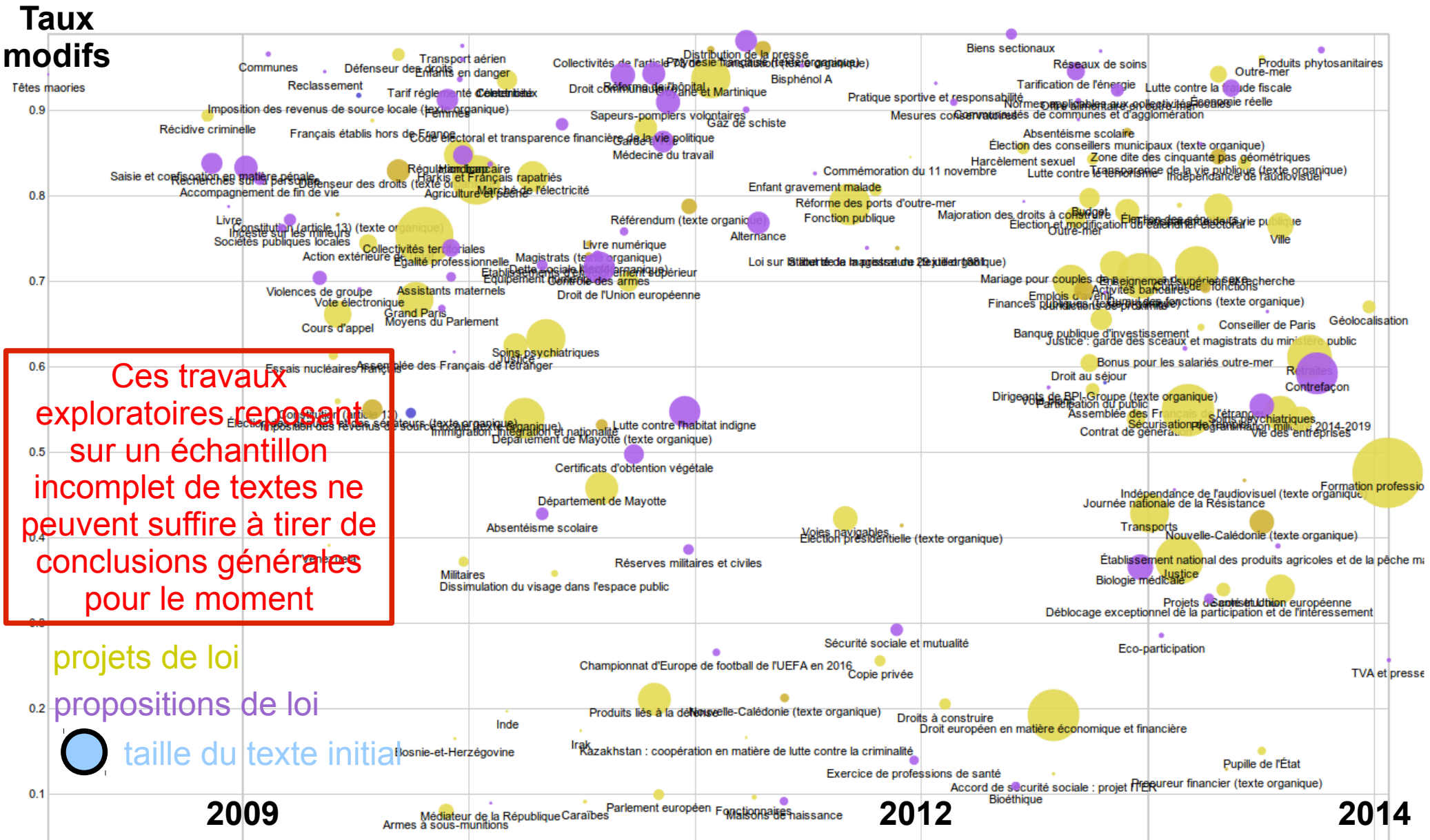

Limitations pratiques

Complexité à transformer les textes en données

Article 8

Le chapitre III du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« *CHAPITRE III*

« [...]

« Art. L. 2113-22 et L. 2113-23. – (Non modifiés) »

.....

Article 10

I. – *(Supprimé)*

II à XIII. – *(Non modifiés)*

XIV. – Les 1° et 2° de l'article L. 5321-1 du même code sont ainsi rédigés :

« 1° Création d'une commune nouvelle par regroupement des communes membres de l'agglomération nouvelle, en application des articles L. 2113-1 à L. 2113-3. Le choix en faveur de cette solution doit être opéré par les communes dans les deux premiers mois du délai ouvert à l'alinéa précédent. Dans le cas où les conditions de création d'une commune nouvelle fixées aux articles L. 2113-2 et L. 2113-3 ne sont pas remplies, les communes disposent d'un délai de deux mois pour opter entre l'une des deux solutions restantes ;

« 2° Transformation en commune nouvelle, en application des articles L. 2113-2 et L. 2113-3, des communes ou portions de communes comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ; ».

XV à XVIII. – *(Non modifiés)*

XIX. – *(Supprimé)*

missing unmodified text

missing article

deleted text

Projet de loi portant engagement national pour l'environnement

Repères ?

Sommaire ◂ Page précédente

E R R A T U M

Au rapport n° 567 (2009 - 2010)

1°) Page 387, lire :

Articles 2 *bis* B à 2 *bis*

.....

2°) Page 443, lire :

Article 15

.....

3°) Page 491, à l'article 25, après le 14ème alinéa (I *bis*.-), insérer l'alinéa suivant :

II.- Le II de l'article 23-1 de la même loi est ainsi modifié :

4°) Page 525, après l'article 36 *bis* A, insérer les lignes :

Article 36 *bis*

5°) Page 535, après l'article 40 *quater* A, insérer les lignes :

Article 40 *quater*

6°) Page 541, après l'article 44 *ter*, insérer les lignes :

Articles 44 *quater* et 44 *quinquies*

textes partiels, errata, lois de finances, tableaux, ...

→ 70% des textes seulement

Des prérequis parlementaires...

- Mouvement international (déclaration OpenParliament)
- Open Data 75% du temps passé à recréer la donnée
- Transparence
  - Votes et délégations
  - Avis du gouvernement et de la commission
- Ouverture numérique
  - Fonctionnement de la séance
  - Échanges institutionnels, SOLON, ...

…porteurs de riches perspectives !

- Ajout d'informations non parlementaires
  - Intégration des censures du Conseil Constitutionnel
  - Intégration aux codes en vigueur
- Rechercher un alinéa précis de la loi
- Retracer son empreinte législative
- Suivre les textes en direct
- Participation citoyenne pendant et après le débat parlementaire

Analyser la proximité politique ?
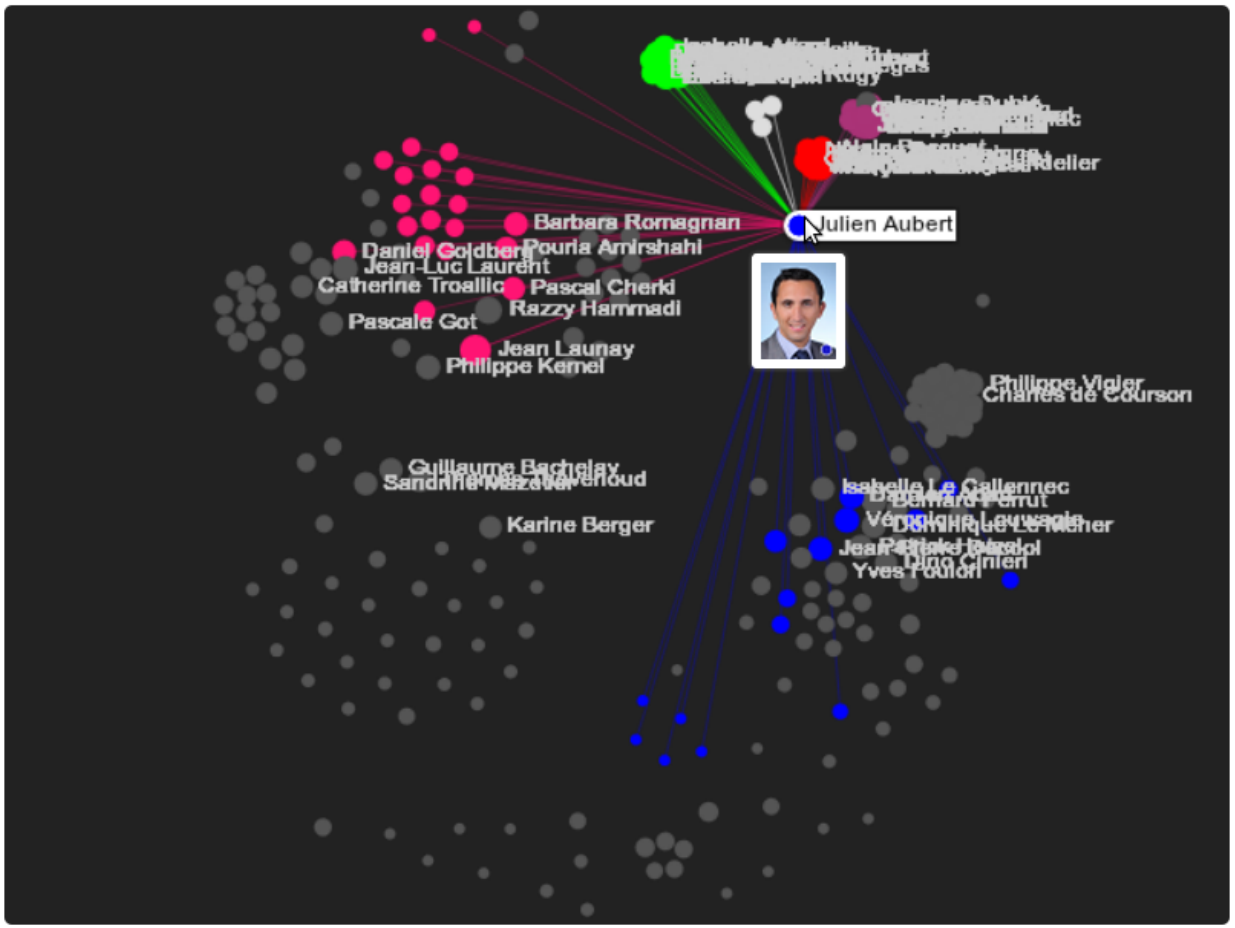
Députés ayant proposé des amendements identiques à la réforme bancaire